

Les larves de taupins peuvent faire des trous de 3,5 mm de profondeur ou des morsures dans les tubercules, ce qui peut rendre ces derniers difficilement commercialisables.

les phases de maturation des tubercules jusqu'à la récolte de ces derniers. « Une des solutions pour éviter ces attaques serait de récolter de façon précoce, suggère Philippe Larroude. Mais ce n'est pas toujours possible. »

La lutte contre les taupins doit s'inscrire dans une stratégie globale. « Il sera difficile d'avoir des niveaux de protection suffisants avec l'utilisation d'un seul produit », confie-t-il. Les méthodes agronomiques sont à combiner à la lutte chimique. Les rotations longues sont à privilégier : « Au minimum quatre ans entre deux cultures

de pommes de terre, préconise Philippe Larroude. Dans tous les cas, éviter le retour de cette culture deux années de suite. » Autre conseil : ne pas implanter de pommes de terre derrière une prairie fraîchement retournée.

La problématique des taupins repose sur la difficulté à protéger les tubercules fils des larves.

En ce qui concerne le travail du sol, la période qui paraît idéale se situe entre l'été et l'automne, lors de la ponte des adultes : « À ce stade, les œufs et les jeunes larves sont les plus sensibles à la dessiccation et à l'abrasion des

outils mécaniques », ajoute l'ingénieur. L'utilisation de produits de biocontrôle et notamment de champignons entomopathogènes permettrait d'abaisser les niveaux de population. Son mode d'action est simple : « En contact avec la larve, il se développe sur sa cuticule ; après colonisation, il provoque sa mort », dé-

clare Philippe Larroude. Des recherches sont en cours sur ces macro-organismes, non autorisés à ce jour sur grandes cultures, afin de définir les périodes qui favoriseraient son efficacité.

STÉPHANIE BOT

Couverts Privilégier les mélanges à base de légumineuses

Il existe pléthore de possibilités en matière de couverts. Au-delà de leur effet piège à nitrate pour satisfaire la réglementation, les couverts végétaux ont un intérêt agronomique reconnu par les spécialistes. Des essais menés par Terre de lin confirment leurs effets bénéfiques, à condition toutefois de privilégier les mélanges et d'envisager leur destruction à un stade relativement précoce.

Certes, l'implantation de couverts à l'interculture constitue une obligation réglementaire, mais l'objectif est d'en tirer le meilleur bénéfice. Et leurs intérêts agronomiques ne souffrent d'aucune contestation : piégeage de l'azote et restitution à la culture suivante, apport de matière organique, prévention des risques d'érosion, amélioration de la structure des sols... Autant d'atouts à exploiter pour la culture du lin. Cependant, pour son implantation,

le lin est exigeant en termes de structure du sol et il ne faut pas que le couvert, quand bien même il serait détruit, ne forme d'obstacle pénalisant son enracinement.

Préférer le mélange céréales-légumineuses

Il faut donc privilégier une destruction suffisamment précoce (mi-novembre à mi-décembre) et mélanger les résidus à la terre plutôt qu'avoir un lit de résidus en fond de labour. Pour appréhender les effets pié-

Infos +

Résultats variétés 2013 : le bon cru se confirme

Dans le numéro de septembre de *Cultivar*, nous avons évoqué que la campagne 2013 s'annonçait être un bon cru. D'après les derniers résultats obtenus sur les variétés Terre de Lin, promesse tenue !

Variétés Terre de lin dans le réseau Arvalis 2013 (en % des témoins Alizée et Drakkar)

	Rouï non battu	Rendement en lin teillé	Richesse en lin teillé
ALIZÉE (T)	100,1	97,5	96,9
ARAMIS	99,4	102,1	102,9
ARETHA ¹	100,7	102,1	101,7
DAMARA ¹	104,5	102,4	99,0
DRAKKAR (T)	99,9	102,5	103,1
EDEN	96,7	94,0	97,1
PODIUM	101,9	99,1	98,3
TELIOS	102,8	96,9	94,9

(1) Obtention Limagrain distribuée par Terre de lin. Retrouvez tous les résultats de la campagne sur le site www.terredelin.com





geage et restitution de l'azote à la culture de lin, la coopérative Terre de lin a mené une série d'essais à partir de différents types de couverts, en testant une modalité sans apport d'azote (graphique 1) et avec apport d'azote à la culture (graphique 2). Les résultats sont analysés par rapport à un témoin sans couvert. De ces essais, il faut retenir que les couverts ne se subs-

tituent pas à l'apport d'azote, à l'exception du mélange avoine diploïde/trèfle d'Alexandrie et Chlora 25 qui correspond à un mélange avoine rude et vesce.

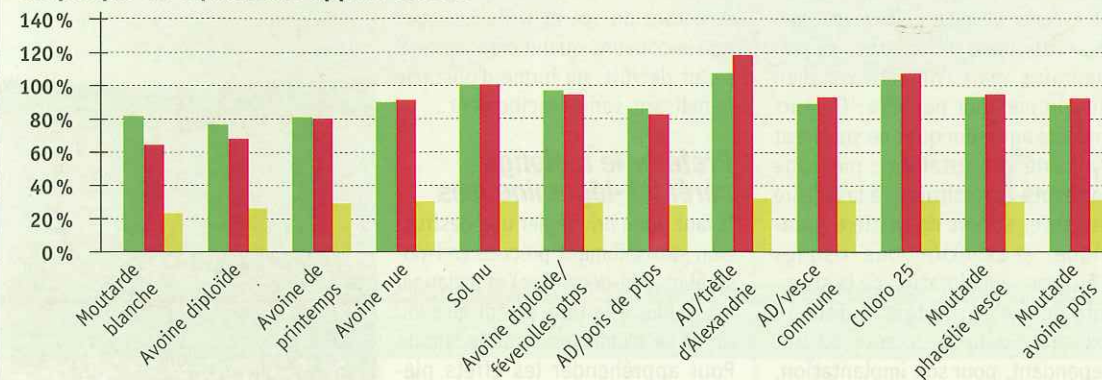
Par souci de simplicité, la moutarde avait souvent la faveur des producteurs, mais dans le cadre de ces essais, elle semble avoir un effet dépressif sur le lin. En revanche, toutes les modalités où l'on asso-

cie des légumineuses semblent plus intéressantes pour la culture. Pour résumer et surtout tirer bénéfices des couverts, il faut veiller à faire le bon choix d'espèces et à introduire les légumineuses en mélange. La destruction précoce du couvert permet une décomposition suffisante des résidus pour une bonne implantation de la culture de lin au printemps suivant.

Les couverts ne compensent pas la fumure azotée

Modalité sans apport d'azote, les essais sont réalisés sur une exploitation en limon battant avec une faible teneur en matière organique. Les couverts sont détruits au mois de novembre par broyage. Le semis est réalisé après un labour d'hiver. Le couvert Chlora 25 désigne un mélange avoine rude et vesce.

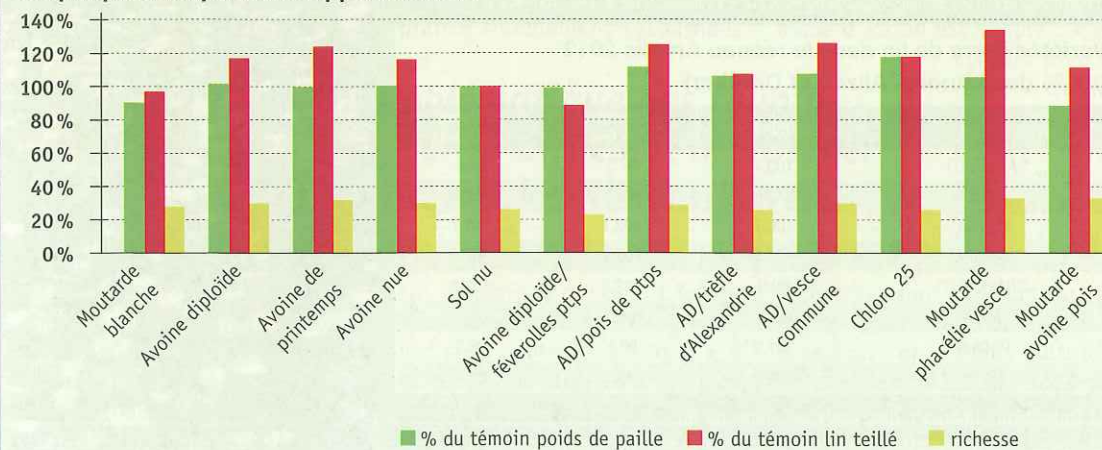
Graphique 1 : Cipan sans apport d'azote



La moutarde est pénalisante, les mélanges bénéfiques

Modalité avec apport d'azote, les essais sont réalisés sur une exploitation en limon battant avec une faible teneur en matière organique. Les couverts sont détruits au mois de novembre par broyage. Le semis est réalisé après un labour d'hiver. Le couvert Chlora 25 désigne un mélange avoine rude et vesce.

Graphique 2 : Cipan avec apport d'azote



Source : Terre de lin

SY TALENTO • SY REVELIO



SY irrésistibles...



www.syngenta.fr



syngenta®

Syngenta France SAS - 12, chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur - France.
 SAS au Capital de 111 447 427 Euros.
 RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
 Oléic - segment oléique de la marque Syngenta.
 Clearfield - marque déposée de BASF@2011 BASF SE. Tous droits réservés.